

## Balises pour l'évaluation et l'encadrement des projets spéciaux dans l'étude *Grandir au Québec* (ELDEQ 2)

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et les partenaires<sup>1</sup> de l'étude *Grandir au Québec* précisent, dans ce document, les balises qui encadrent la réalisation des projets spéciaux auprès de l'échantillon. L'objectif est d'assurer une saine gestion de l'échantillon et une meilleure planification de l'ensemble des activités de l'étude.

### Définitions :

- **Comité d'orientation de projet (COP) de l'étude *Grandir au Québec*** : comité ayant la responsabilité de veiller notamment à la saine gestion de l'échantillon. Y siègent des représentants provenant des partenaires financiers du projet (des ministères, des organismes et fondations), ainsi que des représentants de la communauté universitaire. Le COP examine : le fardeau potentiel des projets spéciaux sur les répondants, la pertinence de tenir le projet spécial dans un devis longitudinal, la pertinence de la thématique ainsi que la prévalence des phénomènes étudiés.
- **Comité directeur (CD) de l'étude *Grandir au Québec*** : comité détenant la responsabilité de contribuer entre autres à la gestion globale de l'étude et de toute autre étude longitudinale ou transversale qui lui est rattachée. Il est composé des représentants des partenaires financiers du projet. Le CD examine les risques globaux sur l'étude ainsi que la valeur ajoutée que les projets spéciaux peuvent apporter à l'étude. Après avoir reçu tous les avis requis, il autorise ultimement la réalisation des projets spéciaux.
- **Passage régulier** : collecte planifiée de renseignements, réalisée par l'ISQ auprès de l'ensemble de l'échantillon principal, et financée par les partenaires.
- **Projet spécial** : collecte de renseignements, généralement issue d'un projet de chercheur, auprès d'une partie ou de l'ensemble de l'échantillon, non prévue dans les passages réguliers financés par les partenaires.

Le projet spécial devra respecter les conditions suivantes (consulter le schéma présenté à l'annexe A pour visualiser les grandes étapes du traitement des demandes d'intégration de volets spéciaux dans l'ELDEQ 2) :

| Balises - Le projet devra :                                                                                                                                                        | Justifications                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Avant la soumission du projet à un organisme subventionnaire                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| a. Être présenté à l'ISQ (en déposant le formulaire du chercheur disponible sur le site Web de l'étude) et au COP au moins trois mois avant le dépôt à l'organisme subventionnaire | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les échanges sur le projet favoriseront une meilleure planification des activités et permettront de vérifier le potentiel en termes de faisabilité.</li> <li>• L'ISQ informe le COP des grandes lignes du projet. Ce dernier émet un 1<sup>er</sup> avis au CD en s'assurant du respect des balises et en identifiant les risques éventuels (voir page 3 de ce document).</li> <li>• Les chercheurs pourraient présenter le projet dans une rencontre du COP.</li> </ul> |
| b. Être testé d'abord auprès de l'échantillon pilote (selon la nature du projet)                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les chercheurs devront prévoir un budget pour que le protocole soit testé dans le pilote de l'étude. Cette étape vise à tester tous les aspects du projet spécial auprès d'un échantillon semblable à celui de l'enquête principale, afin d'en valider les processus et les effets sur l'échantillon. Selon la nature du projet, cette étape pourrait être omise après avoir été discutée avec l'ISQ et le COP.</li> </ul>                                               |
| c. Obtenir l'aval du CD avant de déposer la demande de subvention                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CD prendra connaissance des grandes lignes du projet pour se positionner sur les risques et intérêts du projet. Une lettre d'appui pourrait être jointe à la demande (une approbation du COP et du CD est requise). Cette dernière ne garantit pas l'acceptation ultérieure du projet spécial par le CD.</li> </ul>                                                                                                                                                   |

1. Les partenaires financiers de l'étude *Grandir au Québec* sont les suivants : la Fondation Lucie et André Chagnon, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Famille, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale, le Conseil de gestion de l'assurance parentale et l'Institut de la statistique du Québec.

|                                                                                        | Balises - Le projet devra :                                                                          | Justifications                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| d.                                                                                     | Être planifié en collaboration avec l'ISQ                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les opérations liées au projet peuvent être réalisées par ou en collaboration avec l'ISQ. L'objectif est de favoriser le respect des échéanciers, d'assurer la protection de la confidentialité et la connaissance du déroulement du projet à l'ISQ.</li> <li>Lorsque le devis du projet le permet, privilégier les projets spéciaux dont la maîtrise d'œuvre est conservée à l'ISQ, afin de limiter le nombre d'intervenants auprès des répondants.</li> <li>Le projet spécial peut s'intégrer dans le cadre d'un passage régulier de l'étude ou lors d'une année où aucune collecte de données n'est prévue.</li> </ul> |
| e.                                                                                     | Prévoir une contribution financière suffisante pour couvrir l'ensemble des travaux effectués à l'ISQ | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'ISQ n'a pas de budget prévu pour les activités liées à l'évaluation, la planification, la gestion et la réalisation des projets spéciaux. Les activités effectuées à l'ISQ en lien avec le projet spécial doivent donc être financées par les chercheurs.</li> <li>Les partenaires de <i>Grandir au Québec</i> n'assument pas les coûts des projets spéciaux.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                |
| f.                                                                                     | Prévoir une contribution pour la fidélisation des répondants                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>La fidélisation est essentielle dans une étude longitudinale pour limiter l'attrition.</li> <li>En plus d'assumer la compensation financière versée aux répondants pour leur participation au projet spécial, d'autres activités de fidélisation (visant par ex. à maintenir l'intérêt des répondants et à encourager leur participation ultérieure) pourraient devoir être réalisées par l'ISQ et assumées financièrement par le chercheur principal.</li> </ul>                                                                                                                                                         |
| Soumission du projet à un organisme subventionnaire                                    |                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| g.                                                                                     | Être évalué par un comité de pairs                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le protocole et la pertinence scientifique du projet doivent avoir été évalués par un comité de pairs qualifiés en la matière.</li> <li>L'acceptation d'un projet par un organisme de recherche scientifique reconnu est requise sans toutefois garantir son acceptation par le CD.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| h.                                                                                     | Lors de nouvelles soumissions, informer l'ISQ des nouveautés                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les changements apportés dans la demande doivent être mentionnés à l'ISQ qui doit valider notamment les nouveaux échéanciers, les nouvelles mesures ou les nouveaux protocoles.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Une fois que l'organisme subventionnaire a accepté d'octroyer des fonds pour le projet |                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| i.                                                                                     | Être soumis au COP pour son examen                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le COP étudie chaque projet au cas par cas en fonction du respect de l'ensemble des balises. À partir de ces informations détaillées, il émet un 2<sup>e</sup> avis au CD.</li> <li>La planification et l'intégration harmonieuse des projets réguliers et spéciaux doivent être anticipées.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| j.                                                                                     | Être autorisé par le CD                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le CD prend en délibéré la recommandation du COP et autorise ou non la réalisation du projet spécial, sous condition d'avis favorables des comités d'éthiques et d'examen à la confidentialité (s'il y a lieu) et qu'une entente soit conclue entre l'organisme d'attache (Université ou Institut de recherche) du chercheur principal et l'ISQ.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                               |
| k.                                                                                     | Être autorisé par les comités d'éthique et de confidentialité                                        | <p>Avant que l'autorisation finale ne soit accordée, les comités suivants doivent émettre un avis favorable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le comité d'éthique et de recherche de l'organisme d'attache du ou des chercheur(s);</li> <li>Le comité d'éthique de l'ISQ;</li> <li>Le comité d'examen à la confidentialité de l'ISQ.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Une fois que le projet a été réalisé                                                   |                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| l.                                                                                     | Entraîner des retombées tangibles pour la communauté scientifique ou la gouverne                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les chercheurs devront démontrer qu'ils rendront disponibles des données utiles pour la communauté scientifique et les partenaires. Les chercheurs pourraient cependant bénéficier d'un embargo d'utilisation des données du projet d'une durée limitée.</li> <li>Les chercheurs doivent déposer à l'ISQ les publications et communications produites à partir des données du projet.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                          |

Les points suivants seront considérés lors de l'étude du projet par les différents comités, afin de mitiger les risques possibles :

| Risques                                                                            | Exemples de contextes où le risque s'applique                                                                                                                                                    | Mitigation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Collectes trop fréquentes                                                          | Plus d'un projet spécial accepté par un organisme subventionnaire et visant à recueillir des renseignements auprès des répondants lors d'une même période.                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer les possibilités de combiner les projets spéciaux dans la mesure où le fardeau émotionnel et en termes de durée de questionnaire reste raisonnable.</li> <li>Évaluer les possibilités d'arrimer le projet spécial à une collecte régulière</li> <li>Décaler la tenue d'un projet spécial</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Lourdeur du protocole de collecte pour le répondant                                | Un projet spécial demandant un déplacement du répondant ou impliquant des méthodes de cueillettes invasives.                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Limiter les déplacements et les cueillettes invasives.</li> <li>Dans le cas où elles seraient justifiées sur le plan scientifique, les compensations versées aux répondants devraient être adaptées à la charge demandée aux répondants.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Lourdeur émotionnelle                                                              | Un projet spécial portant sur un sujet sensible pouvant troubler certains répondants.                                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Introduire du contenu positif afin d'atténuer les sujets sensibles.</li> <li>Offrir un soutien aux répondants qui en auraient besoin ou qui en feraient la demande.</li> <li>Éviter de solliciter davantage les répondants les plus fragiles de l'échantillon.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Complexification de la gestion de collecte                                         | Certains modes de collecte particuliers (p. ex. requérant du matériel spécialisé ou un mode de collecte non habituel) pourraient avoir des impacts sur les processus ou la durée de la collecte. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Planifier les modes de collecte avec l'ISQ.</li> <li>Prévoir les fonds suffisants pour assurer la faisabilité du projet.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Potentiel analytique limité ou pertinence restreinte du sujet pour les partenaires | Un projet spécial portant sur une thématique concernant peu de répondants ou sur un thème peu pertinent pour <i>Grandir au Québec</i> .                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Recueillir les données pour maximiser le potentiel statistique des analyses : idéalement, éviter les situations où seulement un sous-échantillon est sollicité.</li> <li>S'assurer qu'une enquête longitudinale constitue l'outil le plus fiable pour documenter les thèmes abordés dans le projet spécial.</li> <li>S'assurer que les thèmes de recherche sont en lien avec les intérêts et les priorités des partenaires (voir l'annexe A du Formulaire de proposition de projet de recherche à réaliser auprès des jeunes de l'étude Grandir au Québec).</li> </ul> |

## Annexe A

### Processus de traitement des demandes d'intégration de projets spéciaux dans l'étude *Grandir au Québec*

